

Les redevances dans votre facture, votre contribution à la protection des ressources en eau

Payées par tous les usagers, les redevances permettent aux agences de l'eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

Votre service de l'eau ou d'assainissement collectif, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Participer à la préservation de l'eau.

Soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi de produits chimiques (détergents, pesticides, engrais), l'eau dans la nature est trop souvent menacée.

L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eau usée progressent de jour en jour.

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leur activité sur notre environnement.

Exemple de facture d'eau.

Nom et adresse du service de distribution et /ou de collecte.

Coordonnées téléphoniques et horaires d'ouverture du service à appeler pour toute demande d'information ou réclamation.

Numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence.

Votre facture comporte le nom et le contact de votre service de distribution d'eau. Pour toute demande d'information sur votre facturation, ou en cas d'urgence, ayez le réflexe : tous les contacts utiles sont disponibles sur votre facture d'eau.

Votre facture mentionne les relevés de compteur ou dans le cas d'une facture intermédiaire, elle indique le caractère estimatif de la consommation et la période concernée.

| Nouveau relevé | | Ancien relevé | | Consommation |
|----------------|-------|---------------|-------|----------------|
| Date | Index | Date | Index | m ³ |

| Libellé | Base | Prix unit. € H.T. | Montant H.T. | Taux T.V.A. | Montant € T.V.A. | Montant T.T.C. |
|---|------|-------------------|--------------|-------------|------------------|----------------|
| Distribution de l'eau | | | | | | |
| Abonnement | | | | | | |
| frais de location | | | | | | |
| frais d'entretien du compteur et du branchement | | | | | | |
| Consommation | | | | | | |
| Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) | | | | | | |
| Collecte et traitement des eaux usées | | | | | | |
| Abonnement | | | | | | |
| Consommation | | | | | | |
| Organismes publics | | | | | | |
| Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) | | | | | | |
| Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) | | | | | | |
| Voies navigables de France (VNF) | | | | | | |

Les coûts dépendent des frais de fonctionnement et d'investissement du réseau de distribution d'eau.

Cette redevance est due par les services de l'eau aux Agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Elle incite à une meilleure gestion des quantités d'eau prélevées (limitation des fuites de réseau, période de prélèvement...).

Cette redevance finance le service de collecte et de traitement des eaux usées du réseau collectif. Si vous disposez d'un assainissement individuel (fosse septique), la collectivité facturera, le cas échéant, les opérations de contrôle de conformité de votre installation.

Tout consommateur d'eau potable contribue financièrement à la lutte contre la pollution de l'eau. La redevance est calculée sur les volumes facturés.

Cette contribution apparaît désormais sur la facture d'eau. Elle était auparavant intégrée à la redevance pour pollution. Elle n'est versée que par les habitants raccordés à un assainissement collectif (égout).

Date limite de règlement
Modalités de paiement